

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames LEAL Séverine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey.

Procuration : Madame LEAL Séverine à Monsieur PLAUCHE Régis.

Convocation et affichage : 20/03/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE NOYERS SUR JABRON POUR L'ACHAT DE MATERIEL DE SECOURISME

Monsieur le Maire informe que l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Noyers sur Jabron (loi 1901) a émis une demande de subvention exceptionnelle pour acquérir du matériel de secourisme. Il est réservé d'une part à la formation continue des Sapeurs-Pompiers, mais également, à des interventions au sein des Communes de la Vallée du Jabron à destination de ses élèves et de ses habitants. Le montant global des investissements s'élève à 3452,57 € TTC, une subvention de 1500,00 € ayant déjà accordée par la MSA. Lors de la réunion de présentation du projet du 28 février 2025, les Maires présents ont proposé d'attribuer une subvention de 1 € par habitant. Monsieur le Maire propose donc d'attribuer à cette Association une subvention de 256 € pour la Commune de Bevons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **d'attribuer à l'Association des « Sapeurs-Pompiers de Noyers sur Jabron » une subvention exceptionnelle d'un montant de 256 € ;**
- **dit que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 26 mars 2025,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

